
COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUINKIRCHEN

SÉANCE DU 25 JANVIER 2016

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

Le 25 janvier 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 14 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. André ISLER, Maire

Étaient présents : Mmes Véronique DELESSE, Annick SCHARF, Chantal STUPPY
MM. Laurent DENET, Frédéric GUERRIERO, Jean Pierre HALLEZ, André ISLER,
Jérôme LAGRANGE

Absents excusés : MM. Brahim HASSANI, Baptiste REIMLINGER, Cyril SCHMITT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour :

- *pour présentation, un bilan de la Communauté de Communes du Pays Boulageois sur la collecte des ordures ménagères et le fonctionnement des crèches communautaires ;*
- *pour avis, une demande du Conseil Départemental sur les transports scolaires ;*
- *pour délibération, une demande de subvention de voyage scolaire.*

1. HAUT DÉBIT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2015 actant l'adhésion de principe de la commune au schéma de financement du projet prévu par la CCPB.

Afin de permettre le versement du fonds de concours pour le déploiement du réseau fibre optique, il y a lieu maintenant d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPB.

Afin que la CCPB puisse percevoir la subvention du Conseil Départemental de la Moselle selon le calendrier établi et contracter l'emprunt nécessaire au financement du projet, le versement du fonds de concours est prévu sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPB ;
- de prévoir l'inscription de cette dépense dans le budget 2016 à l'article 2041513 ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2. SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire, présente le schéma de mutualisation proposé par la CCPB qui a pour objectif de mettre en place une plate-forme de services à destination des communes de la CCPB, le renforcement de la mutualisation des services de la CCPB et de la Ville de Boulay pour optimiser le fonctionnement des deux structures et permettre le succès de la plate-forme de services.

Les services mutualisés concerneront les fonctions supports –commande publique- ressources humaines – finances, les fonctions opérationnelles – services techniques – urbanisme – cantine, les fonctions de pilotage pour assurer la cohérence du tout.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ce schéma.

3. TROIS TAXES

Face à l'incertitude de l'évolution des taux départementaux et régionaux, de l'impact de la modification du financement du service des ordures ménagères pour certains contribuables, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les 3 taxes soit :

Taxe d'habitation : 8,60 %
Taxe sur le foncier bâti : 8,92 %
Taxe sur le foncier non bâti : 36,91 %

4. ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors se déroulera le dimanche 21 février 2016. Le Conseil Municipal décide de confier à Didier RIGONI, traiteur la confection du repas.

5. P.S. BILAN DES ORDURES MÉNAGÈRES, ACCUEIL PETITE ENFANCE BOULAY-PIBLANGE

Monsieur le Maire rappelle la modification des modalités de financement du service des ordures ménagères à savoir le remplacement de la redevance collectée directement par la CCPB par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en même temps que la taxe foncière à compter de cette année 2016.

Monsieur le Maire souligne le bon fonctionnement des deux structures d'accueil de la petite enfance de la CCPB. Il informe le Conseil Municipal qu'à compter de cette année, la Maison de l'Enfance de Boulay restera ouverte durant le mois d'août pour répondre à une demande des usagers.

6. P.S. TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose le courrier du Conseil Départemental recensant d'éventuels problèmes liés aux horaires du transport scolaire. A la connaissance du Conseil Municipal, aucune difficulté particulière n'a été soulignée.

7. P.S. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subventionnement pour un voyage scolaire organisé par le collège Victor Demange de Boulay pour un adolescent de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder la somme de 10 euros par jour. Cette aide sera toutefois versée après attestation de présence délivrée par le collège.

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré à GUINKIRCHEN,
le 25 janvier 2016.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

André ISLER